

CONTROLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT



- Une veille continue pour prévenir la fraude commerciale
- Une lutte au quotidien pour protéger les citoyens et les consommateurs
- Un dosage optimal entre le règlement à l'amiable et le recouvrement forcé

CONTROLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT

UNE VEILLE CONTINUE POUR PRÉVENIR LA FRAUDE COMMERCIALE

Sélectivité des Contrôles

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la fraude, l'ADII a engagé des actions visant d'une part, à anticiper des actes de fraude, d'affiner des contrôles préventifs et de dissuader des pratiques frauduleuses, et d'autre part à se doter des moyens et outils nécessaires pour rehausser la qualité du système d'analyse du risque par le recours aux techniques modernes de recherche prédictive. Ces solutions, de nature à permettre le traitement de données historiques volumineuses, permettent de dégager des alertes sur les tendances anormales des opérations du Commerce Extérieur.

Aussi, durant l'année 2015, le taux moyen des vérifications physiques des déclarations a été établi à 19,4% à l'import et de 14,9% à l'export.

Lutte contre la sous facturation

Dans le prolongement de son rôle de soutien à l'activité économique, notamment par la lutte contre la concurrence déloyale, l'ADII a poursuivi sa démarche anticipative de contrôle de la valeur à travers le développement et le partage des indicateurs d'appréciation de la valeur.

Pour ce faire, et dans le cadre de sa politique de partenariat avec le secteur privé, l'Administration a

Lutte contre la contrefaçon

Afin d'orienter les contrôles vers les marchandises susceptibles d'être contrefaites, les demandes de protection des produits en question sont prises en charge dans le système de sélectivité automatique. Le nombre de dossiers de demandes de protection des marques pris en charge cette année a connu une augmentation significative atteignant 524 dossiers.

Cette évolution est due au nombre important des mesures de suspension qui s'est établi à 278.

Ces dernières ont concerné plusieurs secteurs d'activité et ont couvert des marques nationales



Comparé à l'année 2014, ces deux taux ont connu une légère augmentation suite à la prise en charge de nouveaux risques.

pu traiter en 2015 plus de 1600 indicateurs couvrant plus de 15 secteurs d'activité en collaboration avec les associations professionnelles des principaux secteurs concernés à travers la concertation et l'échange d'informations.

Ces mesures ont permis un redressement de valeurs déclarées de 8,1 MMDH, soit une augmentation de 5,86% par rapport à l'année 2014, générant ainsi 2 251,06 MDH des droits et taxes additionnels.

140 MDH

Valeur glabale des articles contrefaits suspendus en 2014

et internationales. La quantité de marchandises suspendues est estimée à plus de 1,2 millions d'articles contrefaits pour une valeur globale de 140 MDH contre 105,6 MDH enregistrée en 2014 soit une augmentation de 32,6%.

Contrôle a posteriori

L'ADII a adopté pour la période 2015-2016 un plan national basé sur une approche sectorielle qui tient compte des spécificités régionales pour le ciblage des entreprises à contrôler.

Aussi, suite à plus de 605 missions de contrôle réalisées auprès des entreprises, une sensible augmentation des montants litigieux a été observée.

Le montant global des droits et taxes compromis a atteint 6,25 MMDH.

En matière de réglementation de change, le montant des droits et taxes compromis a été de 89 MDH.

Ces résultats ont été obtenus suite aux vérifications approfondies dans les écritures des opérateurs contrôlés et dans certains cas, grâce au recours à l'assistance administrative mutuelle avec les douanes étrangères partenaires.

UNE LUTTE AU QUOTIDIEN POUR PROTÉGER LES CITOYENS ET LES CONSOMMATEURS

Renforcement du contrôle sécuritaire

L'ADII participe de manière active dans l'exécution du plan d'action d'urgence sécuritaire dénommé HADAR depuis sa mise en place.

A cet effet, des mesures ont été prises pour encadrer l'action des services opérationnels à travers d'une part, le renforcement du contrôle sécuritaire de première ligne aux postes frontaliers, et également la présence à l'intérieur du territoire (routes, autoroutes...), et d'autre part l'échange d'informations aussi bien avec les autorités nationales qu'internationales. Ces échanges ont concernés également des opérations liées au trafic de drogue et de cigarettes, de crime organisé et de menaces terroristes.

Dans ce sens, la vigilance accrue des services douaniers a mis en échec plusieurs tentatives d'importation d'objets à même de nuire à la sûreté du pays (les sabres, les armes, les munitions, les cagoules, les matraques équipées de torches et les drones...)

De même, et eu égard au rôle que joue l'ADII dans la lutte contre le blanchiment d'argent, la mise en œuvre des dispositions législatives en la matière a permis l'enregistrement de 5 540 déclarations de devises au niveau des différents bureaux frontaliers contre 4 700 déclarations en 2014, soit une augmentation de 18% pour un montant global de 1,15 MMDH.



Lutte contre la contrebande

Afin de renforcer la lutte contre la contrebande véhiculée par les voies express, le code des douanes a été amendé dans le cadre de la loi de finances 2015 permettant une clarification des attributions de cette administration en matière du contrôle sur le réseau autoroutier.

Le déploiement de ce contrôle s'est effectué en deux étapes. La première, dite d'observation et réalisée durant le mois de mars 2015, visait la familiarisation des agents des Brigades à l'exécution de ce nouveau service. La seconde phase qui a débuté vers la mi avril, s'est traduite par des contrôles au niveau des entrées et sorties de l'ensemble des axes autoroutiers du Royaume. Ces interventions se sont soldées par la réalisation d'affaires d'envergure et ont permis de déstabiliser les circuits de contrebande empruntant les axes autoroutiers.

En somme, l'activité de lutte contre la contrebande a débouché sur la saisie de diverses marchandises d'une valeur de plus de 1 MMDH contre 522,6 MDH en 2014.

Lutte contre le trafic des stupéfiants

La douane a continué ses efforts déployés dans le cadre de la lutte contre la contrebande de cigarettes. Elle a lancé en mars 2015, de concert avec les opérateurs du secteur, une enquête pour l'estimation du taux de la prévalence de la contrebande des cigarettes sur le marché marocain. Les résultats de cette enquête ont permis d'établir un taux estimé à 14,02%.

Les saisies de cigarettes opérées au cours de l'année 2015 ont atteint un total de plus de 20 millions d'unités contre 25,4 millions d'unités en 2014.

Par ailleurs, l'effort de contrôle des unités opérationnelles en matière de lutte contre le trafic de drogues a permis la saisie d'une quantité globale de stupéfiants de l'ordre de 59 tonnes contre 37,8 tonnes saisies en 2014.



Augmentation de

+95%

de la valeur des marchandises saisies par rapport à 2014



UN DOSAGE OPTIMAL ENTRE LE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET LE RECOUVREMENT FORCÉ

Règlement transactionnel

Afin de garantir les intérêts du trésor, la douane continue à appliquer sa politique visant à privilégier le règlement transactionnel, qui a enregistré en 2015 un taux de 76% avec une hausse de 3 points par rapport à l'année 2014.

Les amendes transactionnelles ont également enregistré une hausse de 9% en passant de 298,9 MDH à 325,7 MDH et ce, malgré la tendance à la baisse de 5 points du nombre des affaires contentieuses constatées en 2015 par rapport à 2014.

Ce résultat a été obtenu grâce à la mise en place du nouveau barème transactionnel qui a été adapté aux amendements apportés au Code des Douanes durant les dernières années, notamment ceux relatifs au dispositif répressif, ainsi qu'à l'élargissement du seuil de compétence des responsables régionaux et locaux en matière de recours. Ce qui a permis

de dynamiser le règlement transactionnel au niveau régional et local.

Exécution judiciaire et Recouvrement

Les efforts déployés dans ce domaine ont permis l'apurement d'un montant de plus de 188 MDH sur un passif arrêté à fin 2014 à 3,4 MMDH, au titre des liquidations d'office et des liquidations supplémentaires, réparties comme suit :

- 80, 3 MDH au titre des paiements ;
- 108 MDH au titre des annulations et réductions.

76%

des affaires contentieuses
réglées à l'amiable

